

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le lundi trente mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 18 mars 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIS Michel, MATHIEU Fabrice MICHEL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

**ETAIENT ABSENTS** –M OZIL Joël

**POUVOIRS** : M OZIL à M BROUXEL

**SECRETAIRE** : Melle COMBE Virginie

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 2 mars 2009 : ce compte rendu est approuvé. Puis il rappelle l'ordre du jour.

**COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008**

Monsieur LEFEVER présente les divers comptes administratifs 2008 dont les résultats sont les suivants :

**Budget commune** : dépenses de fonctionnement = 1 690 937.27 €- recettes de fonctionnement = 2 215 918.12 € d'où un excédent sur l'exercice de 524 980.85 € qui ajouté à l'excédent des années antérieures donne un excédent de fonctionnement cumulé de 1 760 538.31 €

Dépenses d'investissement = 1 324 508.40 €; recettes d'investissement = 1 447 455.66 € d'où un excédent sur l'exercice de 122 947.26 € Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le déficit d'investissement s'élève à - 519 903.70 € M le Maire s'est retiré au moment de l'approbation et s'est abstenu de voter, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité des votants.

**Budget assainissement** : dépenses de fonctionnement = 62 763.91 €; recettes de fonctionnement = 202 989.77 € d'où un excédent sur l'exercice de 140 225.86 € qui ajouté à l'excédent des années antérieures donne un excédent de fonctionnement cumulé de 347 404.62 €

Dépenses d'investissement = 307 642.00 €; recettes d'investissement = 249 844.14 € d'où un déficit sur l'exercice de - 57 797.86 € Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le déficit d'investissement s'élève à - 153 926.66 € M le Maire s'est retiré au moment de l'approbation et s'est abstenu de voter, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité des votants

**Budget zone industrielle** : dépenses de fonctionnement = 500.00 €; recettes de fonctionnement = 500.12 € d'où un excédent sur l'exercice de 0.12 € qui ajouté au déficit de fonctionnement cumulé des années antérieures donne un déficit de fonctionnement cumulé de - 152 398.87

Pas de dépenses ni de recettes d'investissement avec un excédent cumulé de 139 272.03 €- M le maire s'est retiré au moment de l'approbation du compte administratif et s'est abstenu de voter, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité des votants.

**Budget SPANC** : pas de dépenses ni de recettes, CA approuvé à l'unanimité des votants (le maire s'étant abstenu)

Les résultats des divers comptes administratifs 2008 étant en tous points égaux aux comptes de gestion du trésorier, le conseil municipal approuve les comptes de gestion correspondants.

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2008**

Le conseil municipal affecte les résultats 2008 comme suit :

Au budget primitif 2009 de la Commune : **519 903.70 € seront affectés à la section d'investissement** , ce qui laissera en section de fonctionnement un excédent cumulé de :  $1\,760\,538.31 - 519\,903.70 =$  **1 240 634.61 €**

Au budget primitif 2009 de l'assainissement : **153 926.66 € seront affectés à la section d'investissement** ; ce qui laissera en section de fonctionnement un excédent cumulé de  $347\,404.62 € - 153\,926.66 =$  **193 477.96 €**

Pas d'affectation de résultat 2008 pour le budget de la zone industrielle, les résultats sont repris au budget primitif 2009 par section. (A la fin de « l'opération zone industrielle » les résultats seront intégrés au budget de la commune)

Pas de résultat pour le budget SPANC, donc pas d'affectation.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2009**

Les budgets primitifs de la commune, de la ZI, de l'assainissement et du SPANC sont votés à l'unanimité. Chaque conseiller a reçu une copie des divers budgets. Le budget de la commune est voté en légère diminution par rapport à celui de 2008 (- 0.8 %) en dépenses de fonctionnement et avec une légère progression –après correction- de 2.3 % par rapport aux recettes de fonctionnement de l'an dernier (sans augmentation des taux des 3 taxes communales TH – TF – TFNB)

## **VOTE DES SUBVENTIONS**

Sur proposition de la commission « animation » les subventions sont également votées à l'unanimité. La liste a été communiquée à chaque conseiller municipal.

## **OUVERTURES DE COMPTES A TERME**

M Lefever souhaite que des comptes à terme de durées variables, allant de 3 mois à 6 mois voire 12 mois, soient ouverts pour permettre une rémunération de la trésorerie actuellement importante, dans l'attente de la réalisation des nombreux projets votés au budget. Les taux au 11 mars 2009 étaient de 0.73 % pour un placement de 3 mois, de 0.75 % pour 6 mois et 0.83 % pour 12 mois. Le conseil municipal accepte le principe de ces placements et autorise le Maire à faire ces démarches au taux en vigueur au jour du placement.

## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES MISES A LA DISPOSITION DES ELEVES DES COLLEGES DE VILLARS ET SAINT ANDRE**

M le Maire rappelle que suite à la dissolution du SIVOM au 31.12.2008, il s'est rapproché de la commune de Villars pour adresser un courrier commun aux communes dont les enfants fréquentent l'un ou l'autre collège, en demandant (comme cela se faisait via le SIVOM) une participation financière aux communes de domicile des élèves, aux frais de fonctionnement des installations sportives communales mises à la disposition des collèges, au prorata du nombre d'élèves par commune, sur la base d'un coût élève de 57.32 € par élève (dépenses de fonctionnement 2008), au prorata du temps d'utilisation par les collèges (39 %)

Le conseil municipal accepte de verser la somme de 57.32 € par élève fréquentant le collège de Villars (3 élèves) et autorise le maire à mettre en recouvrement les participations auprès des communes de domicile des élèves fréquentant le collège de st André.

## **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE ORGANOM**

M le Maire donne connaissance d'un courrier reçu de Mme la Présidente de la Communauté de Communes demandant que chaque conseil municipal membre, prenne une délibération pour autoriser la communauté de communes à adhérer au syndicat mixte ORGANOM, suite à la dissolution du SIVOM, la communauté de communes ne disposant pas de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ». Le conseil municipal se prononce pour cette adhésion.

## **COMMUNICATION DE LA LISTE DES MARCHES PASSES EN 2008 D'UN MONTANT SUPERIEUR A 4000 €HT**

Chaque conseiller a reçu une copie de la liste des marchés passés en 2008 d'un montant supérieur à 4000 €HT. Cette liste sera affichée et diffusée sur le site internet de la commune.

## **TERRAIN APPARTENANT A M JEAN-LOUIS DELORME**

Suite à la mise en demeure adressée par M J.L Delorme à la mairie le 17 mai 2008 lui demandant d'acquérir sa parcelle de terrain AN 52 de 5263 m2 environ, M le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer un prix d'achat, la commune devant répondre avant le 16 mai 2009 suite à cette mise en demeure (en rappelant que ce terrain est « grevé » d'un emplacement réservé au POS et que le propriétaire peut mettre en demeure la mairie d'acquérir dans le délai d'un an). Après discussion, se basant sur l'avis du service des Domaines de septembre 2008, le conseil municipal fait une offre d'achat à 75 €/m2, majoré d'une indemnité de réemploi et charge M le Maire de transmettre cette offre à M Delorme dans les délais impartis par les textes.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M Lefever annonce une réunion le 21 avril prochain avec les commerçants et artisans du village, en présence de représentants de la chambre de commerce, pour relancer l'association de commerçants et artisans (l'UCCAI) en « sommeil » depuis quelques temps.

Samedi 4 avril, des amateurs de voitures anciennes feront une halte sur la commune.

M Livenais informe que suite à consultation, c'est la Régie du Syndicat d'Electricité qui est retenue pour 2 ans pour l'entretien de l'éclairage public et divers travaux. Pour l'entretien des stades de football, c'est la société COSEEC qui a obtenu le marché (un an reconductible 3 fois)

M Juliat informe de la mise en service du local poubelle pour les commerçants du marché, dès ce dimanche 5 avril, suite à la fermeture du site de Vaux, la commune va inviter les commerçants à trier différemment leurs déchets, une circulaire explicative sera distribuée aux forains du marché.

M Petit signale une réunion samedi 11 avril pour réfléchir aux possibilités d'aménagements des abords des salles de sports et du stade (accès, toilettes, parkings, etc...)

SEANCE LEVEE A 23 H 15.

La secrétaire de séance,

V. COMBE

Le maire,

JP BARON